

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ONDECK
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Domages oculaires graves : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique (Oral(e)) : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/22/2023

P331 Ne PAS faire vomir.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Les pourcentages du mélange qui suivent consistent en ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 2.983 %

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Bromoxynil Octanoate Technical	Bromoxynil Octanoate Technical	1689-99-2	25.62
Tolpyralate	Tolpyralate	1101132-67-5	1.76
Cloquintocet-mexyl	Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	0.44
Heavy aromatic naphtha	Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	$\geq 30 - < 40$ *
Benzyl alcohol	Benzyl alcohol	100-51-6	$\geq 20 - < 25$ *
Ethoxylated fatty alcohol	Ethoxylated fatty alcohol	78330-21-9	$\geq 10 - < 20$ *
Naphthalene	Naphthalene	91-20-3	$\geq 0.1 - < 0.3$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement le matériel de la peau en la nettoyant abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement et chaussures contaminé(e)s durant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

- verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste.
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste.
Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.
Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Équipement de protection spécial pour les pompiers : être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épand. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour éviter les renversements pendant la manipulation, maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éviter la formation d'aérosols.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas avaler.
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
Défense de fumer.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Oxydants forts
Produits explosifs
Gaz
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	TWA	100 mg/m3	Corteva OEL
		STEL	300 mg/m3	Corteva OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 02/22/2023

		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	15 ppm	Dow IHG
		TWA	10 ppm 52 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 79 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.
 Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.
 Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules homologué.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Couleur	:	Ambré à noir
Odeur	:	douce
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	63 °C
		Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut former un mélange poussière-air explosif.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles : Aucune.
Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Composants:

Bromoxnyl Octanoate Technical:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg
Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Tolpyralate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 311 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.42 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/22/2023

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Benzyl alcohol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1,620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.178 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Ethoxylated fatty alcohol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,950 mg/kg

Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Dose létale (Les êtres humains): 5 - 15 g
Méthode: Estimation
Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.
Une anémie hémolytique a été observée chez des individus ayant ingéré du naphthalène.
La toxicité par ingestion peut être plus grande chez les humains que chez les animaux.
Chez les humains, les symptômes peuvent comprendre:
Confusion.
Léthargie
Spasmes ou soubressauts musculaires.
Convulsions.
Coma.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).
Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmonaires.
Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre:
Maux de tête.
Confusion.
Sueurs.
Nausée et/ou vomissement.

CL50 (Rat): > 0.41 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Symptômes: La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg
Remarques: Les rapports sur les cas humains laissent supposer que le naphthalène peut être absorbé au travers de la peau en quantité toxique, notamment chez les enfants.

DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg

Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

Ethoxylated fatty alcohol:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Espèce : Cobaye

Composants:

Bromoxynil Octanoate Technical:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Tolpyralate:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.
N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Heavy aromatic naphtha:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Benzyl alcohol:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Naphthalene:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Un contact avec la peau peut provoquer une réaction aller-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

gique cutanée chez quelques personnes.
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Mutagenécité de la cellule germinale

Composants:

Tolpyralate:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cloquintocet-mexyl:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Heavy aromatic naphtha:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un ou des produits semblables.; Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Benzyl alcohol:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Naphthalene:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

Cancérogénicité

Composants:

Tolpyralate:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Cloquintocet-mexyl:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Benzyl alcohol:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Naphthalene:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire.,
Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène.
Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Bromoxynil Octanoate Technical:

Toxicité pour la reproduction : Susceptible d'être toxique pour la reproduction chez les humains
- Évaluation

Tolpyralate:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Évaluation N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour la reproduction : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun
- Évaluation autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la
- Évaluation reproduction.
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Benzyl alcohol:

Toxicité pour la reproduction : Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le
- Évaluation foetus à des doses toxiques pour la mère.

Naphthalene:

Toxicité pour la reproduction : Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les
- Évaluation effets sur la reproduction.
N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Composants:

Tolpyralate:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Cloquintocet-mexyl:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Heavy aromatic naphtha:

Voies d'exposition : Inhalation
Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Benzyl alcohol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Ethoxylated fatty alcohol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Naphthalene:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

STOT - exposition répétée

Composants:

Tolpyralate:

Voies d'exposition : Oral(e)
Organes cibles : Yeux, Reins, Foie
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Tolpyralate:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Yeux.
Reins
Foie

Cloquintocet-mexyl:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.
Reins.
Thymus.
Thyroïde.
Vessie.
Moelle osseuse.

Heavy aromatic naphtha:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Benzyl alcohol:

Remarques : Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants après inhalation:
Système nerveux central.
Muscles.
Thymus.
Voies urinaires.
D'après les données disponibles, des expositions répétées à de petites quantités, ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Ethoxylated fatty alcohol:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Naphthalene:

Remarques : Les observations sur des animaux comprennent:
Effets respiratoires.
Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.
Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rappor-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

tés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs et poussières de naphthalène.
Une anémie hémolytique a été observée chez des individus ayant ingéré du naphthalène.

Toxicité par aspiration

Composants:

Tolpyralate:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Cloquintocet-mexyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Heavy aromatic naphtha:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Benzyl alcohol:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

Ethoxylated fatty alcohol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Naphthalene:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Bromoxynil Octanoate Technical:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.11 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 0.21 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Tolpyralate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.00102 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

		ErC50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): > 0.244 mg/l Durée d'exposition: 7 d
		ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1
Cloquintocet-mexyl:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.97 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée. Remarques: Identique à la substance active sous forme ester.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.82 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): 0.63 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h Méthode: Méthode non spécifiée.
		EbC50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): > 0.42 mg/l Point final: Biomasse Durée d'exposition: 14 d Méthode: Méthode non spécifiée.
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2000 mg/kg poids corporel.
		CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5200 mg/kg par voie alimentaire. Durée d'exposition: 8 d
		DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h
		DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 microgrammes/abeille Durée d'exposition: 48 h
Évaluation écotoxicologique		
Toxicité aiguë en milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Heavy aromatic naphtha:		
Toxicité pour les poissons	:	Remarques: Pour un ou des produits semblables: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Benzyl alcohol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 460 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Statique
Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 770 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 310 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnies): 51 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 2,100 mg/l
Point final: Taux respiratoires.
Durée d'exposition: 49 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: Test OCDE 209

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Ethoxylated fatty alcohol:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 7.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Crangon crangon (Crevette)): 36 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Naphthalene:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.6 - 24.1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Skeletonema costatum): 0.4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition du taux de croissance

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Autre): 0.37 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 40 d
Type d'essai: dynamique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Tolpyralate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Le produit devrait être facilement biodégradable.

Heavy aromatic naphtha:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Benzyl alcohol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Inoculum: boues activées domestiques (adaptation non précisée)
Concentration: 100 mg/l
Biodégradation: 92 - 96 %
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

ThOD : 2.52 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Constante de vitesse: 8.25E-12 cm³/s
Méthode: Estimation

Naphthalene:

Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 57.000 %
Le temps d'incubation: 5 d

71.000 %
Le temps d'incubation: 10 d

71.000 %
Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 3.00 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Concentration: 1,500,000 1/cm³
Constante de vitesse: 2.16E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Tolpyralate:

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.9

Cloquintocet-mexyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 122 - 621

:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

log Pow: 5.3
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

log Pow: 5.2 (25 °C)
pH: 7

Heavy aromatic naphtha:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Benzyl alcohol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.10
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Ethoxylated fatty alcohol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Naphthalene:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 40 - 300
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.3
Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Mobilité dans le sol

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 38070
Méthode: Estimation
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Heavy aromatic naphtha:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Benzyl alcohol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 16
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Ethoxylated fatty alcohol:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.
timents environnementaux

Naphthalene:

Répartition entre les compar- : Koc: 240 - 1300
timents environnementaux Méthode: Mesuré
Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc
entre 150 et 500).

Autres effets néfastes

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni
et vPvB bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas
considérée comme très persistante ni très bioaccumulable
(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-
de la couche d'ozone tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la
couche d'ozone.

Heavy aromatic naphtha:

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,
et vPvB bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas
considérée comme très persistante et très bioaccumulable
(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-
de la couche d'ozone tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la
couche d'ozone.

Benzyl alcohol:

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni
et vPvB bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas
considérée comme très persistante ni très bioaccumulable
(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-
de la couche d'ozone tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la
couche d'ozone.

Ethoxylated fatty alcohol:

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la
et vPvB bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-
de la couche d'ozone tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la
couche d'ozone.

Naphthalene:

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la
et vPvB bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-
de la couche d'ozone tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la
couche d'ozone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Bromoxynil octanoate)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Bromoxynil octanoate)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Bromoxynil octanoate)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui
Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(octanoate de 2,6-dibromo-4-cyanophényle)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(octanoate de 2,6-dibromo-4-cyanophényle)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient des composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 34709

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

AVERTISSEMENT POISON
IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version 1.0 Date de révision: 02/22/2023 Numéro de la FDS: 800080100706 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 02/22/2023

Allergènes contenus dans le produit antiparasitaire: Avertissement, contient les allergène sulfites.

Peut être fatal si absorbe par la peau ou avalé

Ce produit est toxique pour:

Organismes aquatiques
plantes terrestres non ciblées

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	:	Corteva Occupational Exposure Limit
Dow IHG	:	Dow IHG
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
Corteva OEL / STEL	:	Limite d'exposition de courte durée
Corteva OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps
Dow IHG / STEL	:	Limite d'exposition de courte durée
Dow IHG / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ONDECK



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/22/2023	800080100706	Date de la première parution: 02/22/2023

chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 02/22/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-5036

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F